



**OKINAWA GOJU-RYU SHODOKAN FRANCE
CLAMART**

(O.G.S.F.C.) Association loi 1901

**BULLETIN D'INSCRIPTION
SAISON : 2023 - 2024**



**OKINAWA GOJU-RYU SHODOKAN FRANCE
CLAMART**

(O.G.S.F.C.) Association loi 1901



Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Adresse :

Ville : Code postal : Tél :

Adresse Mél :

Je souhaite recevoir les infos du club par Mél : Oui Non

Sollicite mon adhésion à l'O.G.S.F.Clamart et déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur de l'association.

Le : Signature :

Pièces à fournir :

- Pour les mineurs :
 - Attestation sur l'honneur
 - Autorisation parentale
- Pour les majeurs :
 - Certificat médical de l'année en cours pour les nouveaux adhérents, et pour les anciens adhérents dont le certificat date de plus de trois ans
 - Attestation sur l'honneur pour les adhérents avec certificat médical de moins de trois ans
- Pour tous :
 - Photo d'identité récente (ou photocopie)
 - Fiche FFK (formulaire de licence)
 - Si vous souhaitez recevoir le bulletin de réinscription par courrier postal : 1 enveloppe timbrée avec Nom, Prénom et adresse (facultatif)

Cotisations : chèque global de 58 € à l'ordre de l'O.G.S.F.Clamart

Comprend l'adhésion annuelle à l'O.G.S.F. Clamart et la cotisation annuelle à la FFK

Prix des cours (Adultes: chèques à l'ordre de M. OSHIRO, Enfants : à l'ordre de M. FIARDO)

Karaté / Kobudo (2 cours/sem) : 360 € pour l'année

Karaté (1 cours/sem) : 300 € pour l'année

Karaté enfants 230 € pour l'année

Veillez noter les cours pour lesquels vous vous inscrivez : Mardi Jeudi Samedi

AUTORISATION PARENTALE

JE SOUSSIGNE(E) :

Père, Mère, Tuteur (1) :

Demeurant :

Tél :

AUTORISE MON ENFANT

Nom : Prénom :

Né(e) le : à :

A participer aux cours de Karaté Goju Ryu organisés par l'association O.G.S.F.Clamart au Gymnase du Fort 56, rue de Fontenay 92140 Clamart

J'autorise la prise en charge médicale pour tous incidents survenant pendant les cours.

Fait à : Le :

Signature

Faire précéder la signature de la mention manuscrite « certifié sincère et exacte ».

Certificat médical de moins de 3 mois (obligatoire), joint à la présente autorisation et spécifiant : « apte à la pratique du karaté ».

(1) Rayer les mentions inutiles

Adresse et Horaires des cours

**GYMNASE DU FORT
56, rue de Fontenay
92140 CLAMART**

Karaté enfants (de 6 à 8 ans) : Samedi : 14h00 - 15h00

Karaté enfants (de 8 à 15 ans) : Mardi : 18h00 - 19h00
Jeudi : 18h00 - 19h00
Samedi : 15h00 - 16h00

Karaté adultes : Mardi : 20h00 - 21h30
Jeudi : 20h00 - 21h30

Karaté confirmés : Jeudi : 19h00 - 20h00

Kobudo (adultes) : Mardi : 19h00 - 20h00

Extrait du règlement intérieur de l'O.G.S.F.Clamart

- Les cours peuvent être réglés en 3 fois (faire 3 chèques). Les chèques doivent être établis au nom de **M. OSHIRO** pour les cours adultes et au nom de **M. FIARDO** pour les cours enfants.
- Passée la période d'essai, qui ne pourra excéder 2 cours, seules les personnes ayant rendu leur dossier d'inscription complet et ayant réglé l'intégralité des cotisations (OGSFC, FFKDA et Cours), pourront participer aux entraînements.
- Tout cours commencé est dû dans son intégralité.
- Il ne pourra être effectué de remboursement des sommes réglées (cotisations et cours) et ce pour quelques motifs que ce soit.
- Pendant les vacances scolaires les cours enfants ne sont pas assurés. Pour les cours adultes, il vous est proposé de participer à un entraînement libre sous la direction des Sempaï (ceintures noires) du club.
- Le signataire du présent formulaire autorise l'association à procéder à des captations d'images et de voix lors des manifestations organisées par le club et à utiliser et diffuser les images et la voix, sur tous supports de communication audiovisuels quels qu'ils soient, notamment site internet, vidéo, presse ... Cette autorisation est consentie à titre gratuit et pour la durée de la saison sportive.
- Les parents sont responsables de leurs enfants dans les couloirs et vestiaires jusqu'à l'arrivée du professeur et dès la fin de la séance d'entraînement. Les adultes ou les enfants accompagnants les élèves ne sont acceptés que sous leur propre responsabilité ou sous la responsabilité d'un adulte responsable.